

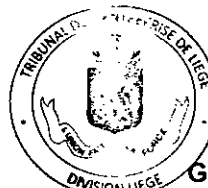
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



26011465

le,



Greffe

15 JAN. 2026

N° d'entreprise : **0460 651 416**

Nom

(en entier) : **RECYTEX EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DE LA BARRIERE 40 4100 SERAING**

Objet de l'acte : **DEMISSION - NOMINATION**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du lundi 29 septembre 2025

Les actionnaires de la société anonyme RECYTEX EUROPE, dont la liste des présences est reprise à la fin de ce procès-verbal, propriétaires de 1.740 actions sur le total des 2.500 actions représentant la totalité du capital, exercent ce lundi 29 septembre 2025 à 16 heures 15 au siège social, les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale extraordinaire.

Bureau et composition de l'assemblée

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de Monsieur Joseph POTGENS, qui assume également les rôles de secrétaire et de scrutateur. L'assemblée se compose des actionnaires et administrateurs présents ou représentés dont les noms, prénoms, dénominations pour les sociétés, ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux se déclare propriétaire, sont mentionnés en la liste de présence déposée sur le bureau. Cette liste de présence, contresignée par les membres du bureau qui l'ont reconnue exacte, demeurera annexée au présent procès-verbal. Sur appel des noms, la liste de présence est contrôlée et approuvée. Le bureau constate par le biais de la feuille de présence que sont présents ou représentés à la présente assemblée, les actionnaires titulaires de 1.740 actions sur les 2.500 actions existantes (soit 69,60 %), l'assemblée peut, dès lors, statuer valablement sur son ordre du jour.

Exposé et constatation de la validation de l'assemblée

I. Le Président expose que la présente assemblée a pour unique ordre du jour les démissions de trois membres du conseil d'administration.

II. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour devront recueillir les majorités requises pour chacune d'entre elles par la loi et/ou les statuts ; chaque action donnant droit à une voix.

Cet exposé étant vérifié par le scrutateur et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

Résolutions

Après avoir délibéré, l'assemblée accepte les démissions avec effet immédiat des administrateurs repris ci-dessous et leur donne pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour :

- Monsieur Pierre POTGENS
- Madame Emerence POTGENS
- Madame Isabelle POTGENS

L'ordre du jour étant épuisé, lecture est donnée du présent procès-verbal et celui-ci est approuvé dans son intégralité par l'assemblée. La séance est levée à 16 heures 30

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Signatures

Joseph POTGENS, 380 actions

Pierre POTGENS, 380 actions

Isabelle POTGENS, 380 actions

RECYCOLLECTE SA, représentée par Joseph POTGENS, 600 actions

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).